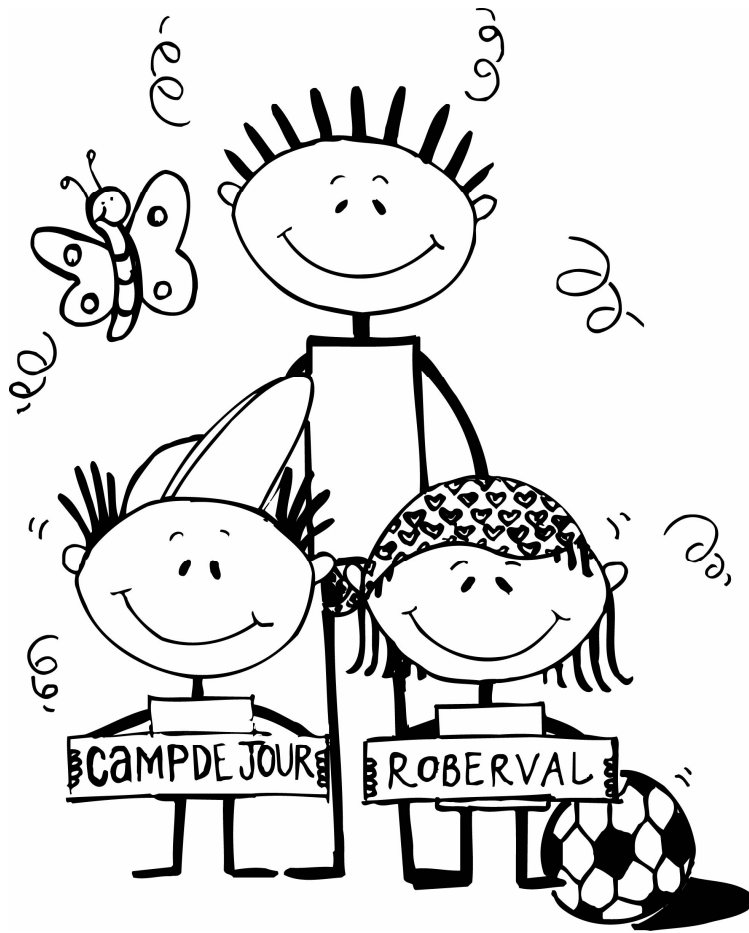




Camp de jour 2016

LE MANUEL D'INFORMATIONS AUX PARENTS



Service des Loisirs
345, boulevard de la Jeunesse
Roberval (Québec) - G8H 2N9
Téléphone : 275-0202

Table des matières

Mot du Service des Loisirs	3
Horaire d'une journée au Camp de jour	4
Accueil et départ	5
Absence de l'enfant	6
Service de garde	6
En cas de maladie.....	7
Médication.....	7
Lunchs.....	7
Vêtements et effets personnels.....	8
Crème solaire.....	8
Sorties	9
Baignade.....	9
Procédure en cas de manquement aux règles.....	10
Règles de vie au Camp de jour.....	11
Politique de remboursement	12
Chanson thème	13
Chanson des règlements	14
Calendrier du camp	15

Service des Loisirs de Roberval

Le Service des loisirs offre aux parents un document d'informations afin que vous ayez toujours en votre possession un outil de référence en cas de questionnement. Nous espérons que cette initiative saura vous satisfaire.

Depuis plusieurs étés déjà, le Service des loisirs de Roberval offre un service dynamique de camp de jour et fait vivre aux enfants une période remplie d'activités diversifiées et intéressantes. D'année en année, notre programmation permet à vos enfants de s'amuser, d'expérimenter et de découvrir, et ce, à l'intérieur de thématiques originales.

Concernant notre équipe d'animation, le Service des loisirs de Roberval a d'abord procédé minutieusement au recrutement d'une équipe dynamique ayant suivi une formation obligatoire de base en animation et en premiers soins. Une coordonnatrice ayant derrière elle dix ans d'expérience comme entraîneur de gymnastique et trois années à notre camp de jour de Roberval sera avec nous cet été. Cette dernière est en processus de formation en performance sportive. Elle encadrera l'équipe des moniteurs et accompagnateurs, avec le soutien de son assistante, qui elle, possède deux années d'expérience au camp de jour et détient, grâce à ses études en psychologie des connaissances pertinentes. De plus, considérant les besoins présents au camp de jour depuis quelques années, une intervenante spécialisée en travail social fera partie de l'équipe cet été. Cette dernière assurera le suivi de vos enfants.

Nous souhaitons donc à TOUS un très bel été rempli de plaisir!

Réjean Hudon
Responsable aquatique et communautaire
Service des loisirs de Roberval

Information importante

Afin d'alléger la lecture de ce document, il est à noter que nous incluons dans le terme « parents », les tuteurs et les titulaires de l'autorité parentale des enfants.

Horaire d'une journée au Camp de Jour

Heure	Activité
7h30 à 9h	<p>Accueil (Contrôle des présences) Service de garde</p> <p>*Note : les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde doivent se présenter entre 8h45 et 9h</p>
9h à 9h15	Rassemblement
9h15 à 9h30	<p>Préparation des groupes <u>Prise de présences par les moniteurs</u></p>
9h30 à 10h15	Activités
10h15 à 10h45	<p>Collation <u>Prise de présences par les moniteurs</u></p>
10h45 à 11h45	Activités
11h45 à 12h30	Période de dîner
12h30 à 14h00	<p>Activités <u>Prise de présences par les moniteurs</u></p>
14h00 à 14h30	<p>Collation <u>Prise de présences par les moniteurs</u></p>
14h30 à 15h45	Activités
15h45 à 16h	<p>Rassemblement <u>Prise de présences par les moniteurs</u></p>
16h à 17h15	<p>Départ (Contrôle des présences) Service de garde</p> <p>*Note : Les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde doivent quitter entre 16h et 16h15</p>

* Si l'heure d'arrivée ou de départ devance 8h45 ou dépasse 16h15, des frais d'inscription au service de garde vous seront facturés.

Accueil et départ

But : La politique d'accueil et de départ a pour but d'assurer la sécurité maximale de votre enfant en facilitant l'encadrement de ce dernier lors des transitions d'arrivée et de départ.

Accueil : Le matin, dès son arrivée sur le site, l'enfant doit venir donner sa présence au moniteur identifié à cet effet. Si vous avez une consigne particulière à transmettre au moniteur de votre enfant, vous pouvez le faire par le biais du moniteur qui prend les présences. Celui-ci notera votre message et s'assurera de le remettre à la personne concernée (ou allez voir directement le moniteur de votre enfant si possible). Notez que l'arrivée doit se faire entre 8 h 45 et 9 h, car par la suite les groupes se dispersent pour leurs activités et ils sont parfois plus difficiles à rejoindre.

Départ : Nous vous demandons de venir chercher votre enfant à la fin des activités du camp, soit à 16 heures. Afin de ne pas perturber le déroulement des activités du groupe, nous vous demandons de respecter l'heure de départ. Que ce soit dans le cadre du service de garde ou non, le parent de l'enfant doit se présenter au moniteur attitré et signer notre fiche pour confirmer le départ. Le moniteur attitré aura en sa possession une liste sur laquelle sera indiqué le nom des personnes autorisées à ramener l'enfant à la maison.

Lors du départ, la personne qui ramène l'enfant doit s'identifier afin d'avoir l'autorisation de quitter.

Par exemple : «Je me nomme *monsieur X*, je suis le père de ...»

Note : *Si vous désirez laisser votre enfant quitter par ses propres moyens (exemple à vélo) vous devez l'avoir spécifié sur le formulaire d'autorisation des départs rempli lors de l'inscription ou rempli sur le site Internet lors de l'inscription en ligne ou avoir fait parvenir une autorisation écrite aux moniteurs. Sans quoi, aucun enfant ne pourra quitter sans la présence d'une personne responsable identifiée.*

AUTORISATION DES DÉPARTS

Vous devez remplir l'autorisation des départs sur le formulaire fourni lors de l'inscription en personne ou bien sur celui que vous avez complété lors de l'inscription en ligne. Si vous devez modifier des informations au cours de l'été, veuillez communiquer avec le Service des Loisirs au 275-0202, poste 2303.

Absence de l'enfant

Tous les jours pour une sécurité accrue, les présences sont prises à l'arrivée, au dîner et lors du départ. Nous ne prenons pas sous notre responsabilité le contrôle des absences de votre enfant.

Aucune gestion des absences n'est effectuée par le Camp de jour. Ceci dit, nous prenons en charge votre jeune à partir de 7h30 ou après, au moment de son arrivée sur le site. Par contre, s'il est absent, vous ne serez pas contacté par les responsables.

IMPORTANT :

- Pour toutes raisons, si votre enfant doit quitter plus tôt le site, nous vous demandons de nous faire parvenir une autorisation écrite.
- Si votre enfant n'est pas présent à 9 heures, nous le considérons absent et il devient alors de votre responsabilité de l'amener à son groupe.

Le service de garde

Du lundi au vendredi, un service de garde vous est offert au coût de 15,00\$ par semaine/ par famille. Pendant ces périodes, les activités d'animation sont considérablement diminuées et une équipe de moniteurs veille à la surveillance des enfants.

Heure de garde du matin:

***Entre 7h30 et 8h45

***Avant 7h30, il n'y aura aucun responsable sur le site pour veiller à la sécurité de votre jeune.

Heure de garde du soir :

***Entre 16h15 et 17h15

***Après 17h15, des frais de retard seront applicables.

FRAIS DE RETARD

Après 17h15, des frais de 5\$ par tranche de 5 minutes vous seront facturés par le Service des loisirs.

(Exemple : 17h15 à 17h30 = 15\$ par enfant)

En Cas de maladie...

Pour son bien-être personnel et celui des autres enfants, nous vous demandons de garder à la maison votre enfant s'il est fiévreux ou s'il a une maladie contagieuse.

Tout jeune dont l'état de santé est précaire, qui n'est pas en mesure de suivre les activités de son groupe et qui demande des soins, sera retourné à la maison. Vous recevrez un téléphone de la part de la coordonnatrice vous demandant de venir chercher votre enfant sur le site.

Médication

Le parent reconnaît que l'administration de médicaments demeure une responsabilité parentale. Sauf en cas d'urgence, le parent reconnaît que le personnel du Service des loisirs se limitera à assister l'enfant dans l'administration des médicaments. Seuls des médicaments d'ordonnance, par voie buccale, accompagnés d'une prescription médicale valide seront acceptés.

Les lunchs

Prévoir un lunch complet et équilibré qui contribuera au bon fonctionnement de votre enfant toute la journée. Ce dernier doit comprendre :

- 2 collations (a.m. et p.m.); Note : Éviter les sucreries et les chips comme collation
- 1 dîner;
- de l'eau (en quantité suffisante pour la journée).

Aucun **réfrigérateur** ni four **micro-ondes** ne sont disponibles sur le site. Prévoir des repas qui se mangent facilement à l'extérieur.

Les allergies alimentaires se faisant de plus en plus fréquentes, nous vous demandons d'être attentifs aux aliments contenant des substances allergènes (arachides, noix, kiwis, œufs...). Conscientisez votre enfant à l'importance de ne pas partager son lunch avec ses amis et à ne pas accepter la nourriture des autres enfants. Au cours de l'été vous recevrez des mémos vous rappelant les allergies en conséquence des enfants à risque inscrit chaque semaine. C'est dans une optique de prévention que nous vous demandons de prendre ces précautions. Pour notre part, nous nous assurerons d'apporter également des mesures préventives.

Vêtements et effets personnels

➔ **IDENTIFICATION** : Nous vous demandons de bien identifier tous les vêtements et effets personnels de vos enfants.

OBJETS PERDUS : En cas de perte, un bac d'objets perdus est à l'intérieur sur la scène. Parfois, une corde à linge d'objets perdus est installée à cet effet à l'extérieur du grand chalet. Notez que nous ne sommes pas responsables des objets perdus de vos enfants.

D'autre part, il est interdit d'apporter des objets personnels (exemples : Ipod, lecteurs mp3, jeux vidéos, jouets personnels, etc.).

CHAPEAUX-CASQUETTES : Le port d'un couvre chef est recommandé, surtout lors de journées très ensoleillées.

MAILLOT DE BAIN : Un costume de bain doit être en tout temps dans le sac de votre enfant. Prévoir un sac plastique pour le maillot mouillé

POUR CHAQUE JOURNÉE AU CAMP : Prévoir des vêtements imperméables et chauds (pour toutes les conditions climatiques) et des vêtements de rechange.

TENUE VESTIMENTAIRE :

- Seules les espadrilles et les sandales de type sportives sont tolérées;
- Une tenue sportive et adéquate pour jouer est exigée;
- Les jupes et les robes ne sont pas appropriées (accepté : avec short leggings ou cuissard en dessous)
- Pas de camisole, type « spaghetti ».
- Un maillot de bain 1 pièce ou tankini est recommandé.

Crème solaire

➔ **Crème solaire** : Si possible, nous vous demandons que votre enfant ait déjà reçu une première application de crème solaire à son arrivée au camp de jour.

OBLIGATOIRE: Le parent doit s'assurer que l'enfant ait toujours en sa possession un contenant de crème solaire **identifié** à son nom et **approprié** à son type de peau. Des périodes d'applications seront prévues à l'horaire.

Les sorties

Dans les jours qui précèdent une sortie, une note de rappel concernant l'heure de départ des autobus du matin vous sera envoyée. Les enfants qui ne sont pas arrivés avant cette heure sont considérés absents. Habituellement, le retour au camp en fin de journée se fait pour 16 heures.

IMPORTANT - CHANDAIL OBLIGATOIRE POUR LES SORTIES : Le chandail du camp de jour est obligatoire pour les sorties et les événements spéciaux. Son coût est de 10 \$. Le but de ce règlement est de pouvoir identifier rapidement les enfants du camp de jour de Roberval dans les lieux publics.

BIEN IDENTIFIER LE CHANDAIL DE VOTRE ENFANT

La baignade

Si la température le permet, des périodes de baignade à la piscine du Camping Mont-Plaisant sont prévues à l'horaire.

IMPORTANT :

- Chaque jour, l'enfant doit apporter son maillot de bain ainsi qu'une serviette de plage et sa crème solaire.
- Fournir à l'enfant des vêtements de rechange ainsi qu'un sac de plastique pour entreposer ses vêtements mouillés.
- Pour procéder à un changement concernant l'aptitude à nager de votre enfant après l'inscription, le parent devra **OBLIGATOIREMENT** signer le formulaire requis. Celui-ci est disponible au Service des loisirs, il pourra aussi vous être envoyé par courriel. **Le changement sera appliqué seulement après cette étape.**



Par mesure de sécurité, tous les enfants de 5-6 ans devront porter un VFI (fourni par le Service des loisirs) à la piscine et à la plage. Ce règlement est uniforme et ne peut être modifié. Pour les enfants de plus de 6 ans, une autorisation parentale quant au port du VFI nous sera nécessaire; veuillez compléter la question prévue à cet effet lors de l'inscription (en ligne ou en personne).

Procédure en cas de manquement aux règles

La collaboration parent-équipe du camp de jour est primordiale au bon fonctionnement. De plus, pour assurer un meilleur suivi des enfants, une intervenante spécialisée travaillera en collaboration avec l'équipe du camp de jour, votre enfant et vous. Dans le but de diminuer, voire même d'éliminer toutes formes de violence au camp, une politique disciplinaire a été mise sur pied. Cette procédure, ayant comme principal objectif de lutter contre l'**intimidation**, se verra appliquée comme suit :

Infraction 1 : Signature de l'infraction par le parent. Discussion afin de sensibiliser l'enfant au comportement fautif qu'il a commis.

Infraction 2 : Signature de l'infraction par le parent. Discussion sur les conséquences négatives que peut apporter une autre mauvaise conduite.

Infraction 3 : Signature de l'infraction par le parent. Journée de réflexion.

Infraction 4 : Signature de l'infraction par le parent. Rencontre avec Réjean Hudon (responsable du Service des loisirs), l'enfant, le parent, l'intervenante et la coordonnatrice.

Infraction 5 : Signature de l'infraction par le parent. Suspension pour une journée.

Infraction 6 : Signature de l'infraction par le parent. Expulsion du camp de jour pour le reste de l'été.

« Cette procédure est non négociable et a pour but d'assurer un environnement sécuritaire et agréable pour tous les enfants du camp. Si nécessaire, un système adapté à votre enfant peut être mis sur pied afin de susciter sa motivation. »

ENCADREMENT

Afin de lui fournir un encadrement le plus adéquat possible, nous vous demandons de mentionner les particularités de votre enfant sur le formulaire à compléter lors de l'inscription à la Bibliothèque ou sur le site Internet lors de l'inscription en ligne. Vous devez compléter obligatoirement ces questions au sujet de la santé de votre enfant. Si votre enfant est suivi par un intervenant ou s'il éprouve des difficultés particulières, nous vous demandons de nous en aviser. Toutes les informations demeureront confidentielles et ne serviront qu'à adapter notre intervention et l'environnement aux besoins de l'enfant.

En cas de possession de drogues ou d'alcool, notez que le renvoi de l'enfant pour le reste de l'été est automatique et non négociable.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration!

Règles de vie au Camp de jour

• Re

specter les consignes;

- Respecter les adultes et les autres jeunes. AUCUNE FORME DE VIOLENCE SERA TOLÉRÉE;
- Participer activement aux activités;
- Avertir mon moniteur de tous déplacements;
- Dîner et prendre mes collations avec le groupe;
- Respecter les lieux;
- Respecter l'environnement;
- Prendre soin du matériel;
- Prendre soin de MES effets personnels. AUCUN VOL NE SERA TOLÉRÉ.

BONNES VACANCES À TOUS!!

«La participation, le dynamisme et la bonne humeur sont les clés du plaisir au camp de jour!»



Politique de remboursement

Aucun remboursement ne sera accordé avant le début du camp de jour et pendant le camp de jour, à l'exception des situations suivantes :

- Maladie ou blessure nécessitant un arrêt complet de la participation aux activités (sur présentation d'un billet de médecin);
- Déménagement (changement de municipalité);

*Avant le début des activités : remboursement total du paiement soustrait d'un montant minimal de 10\$ en frais d'administration.

*Après le début des activités : remboursement au prorata des semaines réalisées et restantes, soustrait d'un montant minimal de 10\$ en frais d'administration, et ce, calculé à partir de la date du certificat médical

Note : Après le 19 août 2016, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Procédure : Pour toute demande de remboursement, adressez-vous au Service des loisirs de Roberval, 345, boulevard de la Jeunesse, Roberval, au numéro de téléphone 275-0202 poste 2303.

Dans le cas de renvoi d'un enfant du camp de jour, un remboursement au prorata des semaines réalisées et restantes sera accordé, soustrait d'un montant minimal de 10\$ en frais d'administration.

